JE SOUHAITE FAIRE UN DON PONCTUEL

pour soutenir le projet de dispositif d'analyse de la marche de l'hôpital de Lannion-Trestel

JE SUIS ☐ Un particulier ☐ Une entreprise / Une structure

Nom.....

Prénom.....

Nom de la structure/entreprise .....

N° SIREN .....

Forme juridique .....

Adresse .....

Code Postal.....Ville.....

Téléphone ...../...../...../...../..... Mail .....

JE SOUHAITE FAIRE UN DON PAR CHEQUE, JE CHOISIS LE MONTANT DE MON DON

☐ 20 € ☐ 50 € ☐ 100 € ☐ 200 € ☐ Montant libre .....euros

Par chèque, à l'ordre de Fonds de dotation Liamm

JE SOUHAITE CONSACRER MON DON

☐ à un projet précis : .....

☐ je laisse le soin au fonds de dotation d'affecter mon don au projet de son choix

Merci de bien vouloir renvoyer ce formulaire par courrier à l'adresse suivante :
Vous obtiendrez un reçu fiscal dans un délai de un mois à compter de l'encaissement de votre don.

Fonds de dotation Liamm
Hôpital de Saint-Brieuc
10, rue Marcel PROUST
22 000 Saint-Brieuc

JE SOUHAITE FAIRE UN DON EN LIGNE, OU M'ENGAGER DURABLEMENT

Rendez-vous sur le site du Fonds de dotation Liamm : www.fonds-liamm.bzh

Les opérations de collecte de dons et le fonctionnement du fonds LIAMM sont financés grâce aux dons des mécènes et des donateurs. Dans un souci d'affecter au maximum les dons au financement des projets, LIAMM a à coeur d'optimiser ses dépenses.

Les informations vous concernant font l'objet d'un traitement informatisé nécessaire à la gestion de votre don par le Fonds LIAMM. Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant.

©Fonds de dotation Liamm_2026

HÔPITAUX PUBLICS

EN ARMOR, ON DONNE PLUS FORT !

SOUTENEZ LE PROJET DE DISPOSITIF D'ANALYSE DE LA MARCHE DE L'HÔPITAL DE LANNION-TRESTEL

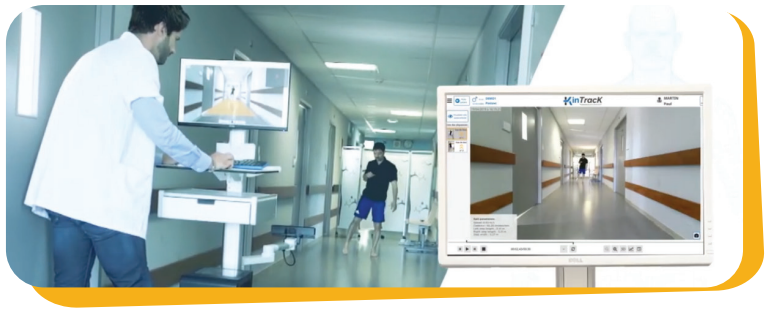

*Faites un don au **Fonds de dotation Liamm** et contribuez à la mise en place de **projets concrets** au profit des patients et résidents des **hôpitaux publics du territoire !***

DISPOSITIF D'ANALYSE DE LA MARCHE
PÔLE SOINS MÉDICAUX ET RÉADAPTATION
CENTRE DE TRESTEL

POUR QUI ?

Pour des patients hospitalisés au centre de rééducation de Trestel et présentant des troubles de la marche et de l'équilibre suite à des affections orthopédiques, vasculaires, neurologiques, qu'ils soient adultes ou enfants.

POURQUOI ?

Le dispositif d'analyse de la marche permet :

- d'analyser précisément les paramètres de marche d'un patient, permettant de programmer ou évaluer un projet thérapeutique
- d'améliorer le confort et la qualité des soins pour le patient
- de développer la recherche et l'innovation

COÛT DU PROJET

48 000 euros
pour l'achat d'un dispositif Kintrack, système d'analyse de la marche mobile, sa maintenance et la formation des professionnels utilisateurs

LE FONDS DE DOTATION LIAMM

LIAMM = LIEN EN BRETON

• **En 2020** les hôpitaux publics du Groupement Hospitalier de Territoire GHT - d'Armor (Saint-Brieuc, Paimpol, Tréguier, Guingamp, Lannion-Trestel, Lamballe-Quintin) ont créé le Fonds de dotation « LIAMM » **pour financer des projets concrets et d'excellence** allant au-delà de ce que permettent les ressources classiques d'un hôpital (financement par l'assurance maladie).

• **Porteur des valeurs du service public de la santé** : humanité, solidarité, égalité, innovation, qualité

NOS OBJECTIFS

Améliorer le confort et la qualité des soins aux usagers
Améliorer la qualité de vie au travail des professionnels
Développer l'innovation et la recherche

QUI PEUT DONNER ?

Vous êtes un particulier ?
Une réduction d'impôts s'applique à hauteur de 66% du montant des dons dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Si cette limite est dépassée, l'excédent s'applique aux cinq années suivantes, dans les mêmes conditions (article 200 du code général des impôts).
Le fonds de dotations LIAMM est habilité à recevoir les legs et les donations.
Ex : un don de 100 € représente une dépense réelle de 33 €

Vous êtes une société ?
60% du montant du don viennent en réduction de l'impôt sur les sociétés dans la limite de 0.5% du chiffre d'affaires avec report possible sur les cinq années suivant le versement si le plafond est dépassé.

Vous souhaitez vous engager à nos côtés en tant que mécène ?
Contactez-nous au 02.96.01.74.44 ou fonds-liamm@armorsante.bzh